



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2021

Date de convocation : le 4 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix février à dix-huit heures, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des fêtes suite à la convocation de Monsieur PENIGAUT, Maire.

Le Maire préside le conseil municipal. Après avoir vérifié la présence des conseillers municipaux et vérifié le quorum (8 conseillers), il mentionne les procurations existantes : Eugénie DIACONO pour Alexandre PENIGAUT, Rémy VIARSAC pour Vincent TEYSSERE, Manuel IMBERT pour Patrick BLANCHET et Jean-Claude GRAS pour Denis GALLAND. Il donne aux conseillers une feuille de présence qu'ils doivent signer. Il désigne un secrétaire de séance : Denis GALLAND.

Il propose qu'il soit rajouté à l'ordre du jour :

La signature d'une convention SMBVL

Les conseillers valident, à l'unanimité, le rajout à l'ordre du jour.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01-02-2021 :

Monsieur le Maire demande s'il existe des remarques concernant le compte-rendu du 1^{er} février reçu par courriel. S'il n'y a pas de remarques, les conseillers sont invités à signer le compte-rendu.

Compte-rendu validé à l'unanimité

2) SIGNATURE DE LA CONVENTION SMBVL :

Monsieur le Maire indique avoir reçu une convention signée par le SMBVL au sujet du matériel fourni par ce syndicat pour la gestion du télé-alerte. Il demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Validé à l'unanimité

3) VOTE DES INDEMNITES DU MAIRE

Monsieur le Maire indique que la rémunération du Maire est encadrée par la loi.

Barèmes relatifs aux indemnités de fonction au 1^{er} janvier 2020

Indemnités de fonction brutes mensuelles des maires

Article L. 2123-23 du CGCT

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en euros)
Moins de 500	25,5	991,80
De 500 à 999	40,3	1 567,43
De 1 000 à 3 499	51,6	2 006,93

Il indique qu'il ne souhaite pas augmenter son indemnité par rapport à l'ancienne mandature. Il propose donc de percevoir une indemnité égale à 1205 euros et 71 centimes au lieu de 1567 euros et 43 centimes.

Validé à l'unanimité

4) VOTE DES INDEMNITES DES ADJOINTS

Monsieur le Maire indique que la rémunération des adjoints est encadrée par la loi.

Indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints

Article L. 2123-24 du CGCT

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en euros)
Moins de 500	9,9	385,05
De 500 à 999	10,7	416,17
De 1 000 à 3 499	19,8	770,10

Monsieur le Maire propose pour les adjoints une indemnité égale à 233 euros et 36 centimes.

Validé à l'unanimité

5) DELEGATIONS AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire propose qu'il soit exposé aux conseillers une première vision des délégations aux adjoints. Il rappelle que ce point ne se vote pas, qu'il ne fait pas l'objet d'une délibération mais d'un arrêté. En effet, c'est du pouvoir discrétionnaire du maire mais par soucis de transparence, il souhaite en informer tous les conseillers.

1^{er} adjoint : Patrick TITZ : action sociale, patrimoine, santé et bâtiments communaux

2^{ème} adjoint : Denis GALLAND : budget, informatique et finances

3^{ème} adjoint : Eugénie DIACONO : urbanisme, développement durable, propreté et jardins

4^{ème} adjoint : Rémy VIARSAC : voirie, eau et assainissement

6) DESIGNATION DES CONSEILLERS DELEGUES :

Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal (article L2122-18).

Le conseiller municipal reçoit une délégation propre par arrêté signé du maire. Un adjoint ne peut pas subdéléguer sa délégation à un conseiller municipal.

Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.

Considérant que les adjoints sont tous titulaires d'une délégation, Monsieur le Maire désigne comme conseiller délégué :

Mireille BOTTERO

Olivier EMERIAU

Vincent TEYSSERE

7) VOTE DES INDEMNITES AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

L'article L 2123-24-1 du CGCT prévoit que des indemnités peuvent être versées par le conseil municipal aux conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé. Les conseillers municipaux des communes de moins de 100 000 habitants, ils sont susceptibles de se voir verser également une indemnité maximale égale à 6% de l'indice brut terminal, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé, mais cette indemnité n'est pas cumulable avec celle prévue pour les conseillers municipaux délégués.

Selon la revalorisation des indemnités aux élus :

Enveloppe indemnitaire du maire : 1 567.43 euros
 Enveloppe indemnitaire des adjoints : 1 664.68 euros
 Enveloppe indemnitaire globale : 3 232.11 euros

Montant proposé pour le Maire et les adjoints : 2 139.15 euros

Montant pouvant être redistribué : 1092.96 euros
 Plafond fixé à 6% de l'indice brut 1027 soit : 233 euros et 36 centimes

Monsieur le Maire propose que les conseillers municipaux délégues perçoivent une indemnité égale à 233.36 euros chacun soit la même indemnité que les adjoints.

Validé à l'unanimité

8) COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire entend favoriser la répartition du travail en mettant en place des commissions. Sur proposition du Maire en accord avec les conseillers, les choix ci-dessous ont tous fait l'objet d'un vote à l'unanimité.

Commissions municipales (veuillez cocher la case correspondant à la commission dans laquelle vous vous impliquerez)																
Thèmes	Référent	Alexandre	Patrick T	Denis	Eugénie	Rémy	Olivier	Mireille	Vincent	Lucas	Patrick B	Coco	Manu	Nicolas	Yann	Jean-Claude
Mutualisation / CCBDP / Administration générale / RH et formation / CHSCT	Alexandre		Participant													
Relations : Patrimoine-Tourisme-Manifestations	Patrick T	Participant	Référent	Participant					Participant	Participant				Participant	Participant	
Relations : Actions sociales	Patrick T	Participant	Référent											Participant		
Relations : Associations	Patrick T	Participant	Référent										Participant			Participant
Relations : Artisans-commerçants	Patrick T	Participant	Référent										Participant	Participant		
Relations : Info-Communication	Patrick T	Participant	Référent	Participant					Participant	Participant			Participant			
Relations : Bâtiments communaux	Patrick T	Participant	Référent													
Fonctionnement : Budget	Denis	Participant	Participant	Référent	Participant		Participant				Participant					Participant
Fonctionnement : Informatique	Denis	Participant		Référent	Participant											
Urbanisme : PLU	Eugénie	Participant		Participant	Référent	Participant	Participant						Participant	Participant	Participant	
Urbanisme : Développement durable	Eugénie				Référent	Participant	Participant						Participant	Participant	Participant	
Urbanisme : Embellissement-Jardins partagés	Eugénie				Référent	Participant	Participant						Participant			Participant
Urbanisme : Epura	Eugénie				Référent	Participant	Participant									Participant
Urbanisme : Poubelle, déchet	Eugénie				Référent	Participant	Participant									Participant
Urbanisme : Cimetière	Eugénie				Référent											Expert
Opérations : Eau	Rémy				Référent						Participant	Participant	Expert		Participant	
Opérations : Voie	Rémy				Référent						Expert	Participant	Participant			Participant
Opérations : SMBVL	Rémy				Référent											
École / Périscolaire / Projet cantine / Relation parents-école-mairie	Mireille		Participant		Participant	Participant	Référent									
Energie et Subventions	Olivier				Participant	Référent					Participant	Participant				Participant
Agriculture	Vincent		Participant		Participant				Référent	Participant	Participant		Participant			
Jeunesse	Vincent				Participant				Référent	Participant			Participant			

9) ¼ DES INVESTISSEMENTS BUDGET COMMUNAL :

Présentation : Denis GALLAND

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1612-1 ;
 Vu le code des jurisdictions financières et notamment son article L 232-1 ;

Considérant qu'en l'absence d'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que la commune de Venterol doit pouvoir poursuivre ses actions,
Le maire doit être autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant
le vote des budgets 2021, dans la limite des crédits ouverts au titre de l'exercice 2020, et représentant
au plus 25 %.

Pour mémoire (en euros) :

Chapitre 20 :

BP 2020 : 15 160 donc 3 790 pour 2021

Exemples de dépenses : PLU - Logiciels

Chapitre 21 :

BP 2020 : 1 041 664 donc 260 416 pour 2021

Exemples de dépenses : Entrée Nord

Chapitre 23 :

BP 2020 : 105 866 donc 26 467 pour 2021

Exemples de dépenses : anciennement St Jean

Validé à l'unanimité

10) ¼ DES INVESTISSEMENTS BUDGET EAU – ASSAINISSEMENT :

Présentation : Denis GALLAND

Idem point n°9

Pour mémoire (en euros) :

Chapitre 20 :

BP 2020 : 11 200 donc 2 800 pour 2021

Exemples de dépenses : étude

Chapitre 21 :

BP 2020 : 17 303 donc 4 320 pour 2021

Exemples de dépenses : Branchement neuf (facture de 3840 euros en attente)

Chapitre 23 :

BP 2020 : 246 000 donc 61 500 pour 2021

Exemples de dépenses : Entrée nord

Validé à l'unanimité

11) DEMANDE DETR ENTREE NORD :

Présentation : Denis GALLAND

Monsieur GALLAND fait part aux conseillers de la possibilité d'obtenir une subvention pour les lots 4, 5 et 6 de la partie bâtiment technique soit un total de 115 120 euros plus la borne foraine, l'éclairage du stade : 14 786 plus la future borne de recharge dont nous sommes en attente du chiffrage du SDÉD. La DETR viendrait pour 25% de cette somme soit : 32 477 euros minimum.

Validé à l'unanimité

12) DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT ENTREE NORD :

Présentation : Denis GALLAND

Idem point précédent sauf que c'est le Département et non l'Etat et que l'aide est portée à 30% soit une somme de 38 972.

Validé à l'unanimité

13) GRATUITÉ DE L'UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC :

Présentation : Alexandre PENIGAUT

Monsieur le Maire évoque les difficultés économiques pour les restaurants. Vu leur importance pour le village, il propose qu'un geste fort soit fait par la Mairie. Cependant, l'action économique n'étant pas une compétence de la commune mais de la Région, la commune dispose de peu de moyens pour satisfaire cette demande. Une délibération avait été prise en 2020 pour 6 mois. Rémy VIARSAC avait proposé que le geste soit étudié de nouveau en 2021. Aussi Monsieur le Maire propose que la redevance d'occupation du domaine public, payée par le Bistrot de Venterol et le Café de La Poste soit annulée du 1er mars 2021 jusqu'au 31 juillet 2021. Il précise que cela représente 50 euros par mois pour le Bistrot soit 250 euros pour la période et 62.50 euros pour la période concernant le Café de La Poste. La boulangerie bénéficiera de cette mesure.

Validé à l'unanimité

14) RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE TC VENTEROL :

Présentation : Olivier EMERIAU

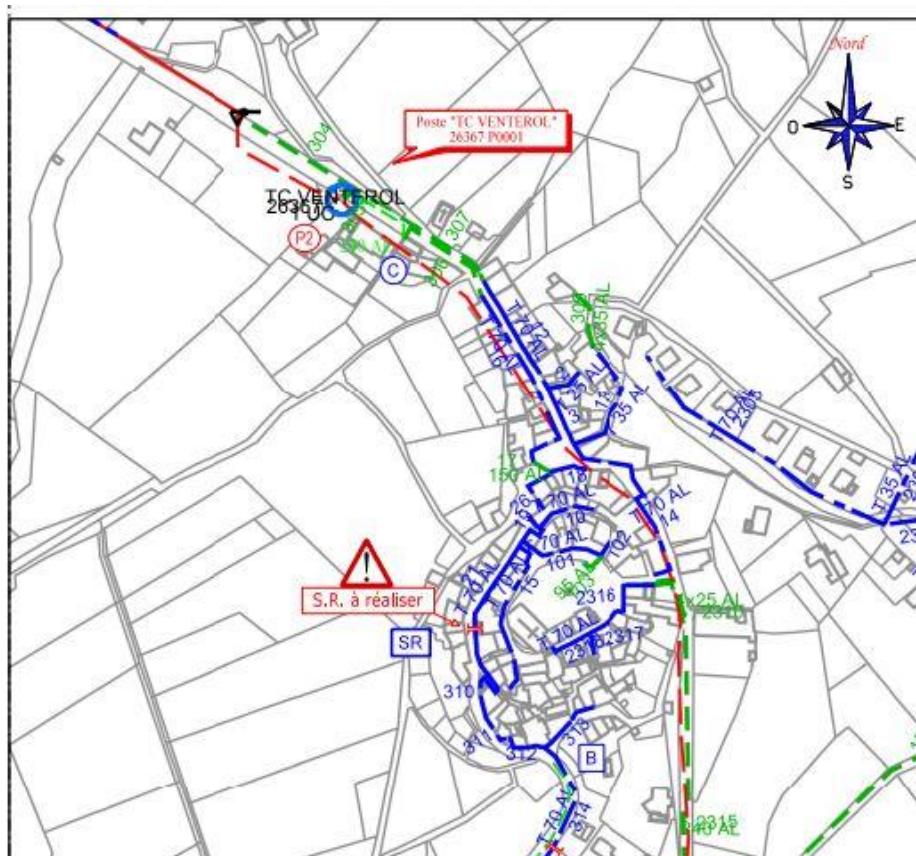
Monsieur EMERIAU expose qu'à la demande de la commune, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : Electrification - Renforcement du réseau BT à partir du poste TC VENTEROL

Dépense prévisionnelle HT 104 098.49 € dont frais de gestion : 4 957.07 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED 104 098.49 €
Participation communale Néant



Validé à l'unanimité

15) ACQUISITION PARCELLE DE MONSIEUR TOURRE :

Présentation : Patrick BLANCHET

Suite à l'effondrement partiel de la voie communale menant chez Madame BAKER, la commission voirie a œuvré pour qu'une solution technique rapide soit trouvée. En concertation avec Monsieur TOURRE, il a été prévu l'acquisition à l'euro symbolique de l'emprise des travaux. La parcelle concernée sera divisée en deux parcelles par un géomètre-expert. Il est demandé aux conseillers de statuer sur l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle concernée par l'emprise des travaux.

Validé à l'unanimité

16) CLASSEMENT DE LA PARCELLE NOUVELLEMENT CREEE DANS LE DOMAINE PUBLIC :

Présentation : Alexandre PENIGAUT

Une fois l'acquisition de cette parcelle faite, il faut pour des raisons de juridiction, la classer dans le domaine public puisque le restant de cette voie est dans le domaine public de la commune. Il est demandé aux conseillers de statuer sur le classement de la parcelle dans le domaine public.

Validé à l'unanimité

Questions diverses :

Travaux Grand Rue

Monsieur TITZ fait état des nuisances sonores du fait de la détérioration de certaines portions de cette rue. Deux options apparaissent plausibles : faire marcher la garantie décennale ou enlever les plaques abîmées et recharger avec du bitume. La non limitation du tonnage à l'entrée de la rue ne permettrait pas à la commune de se retourner contre l'entreprise. Dès lors la seconde option est privilégiée. L'entreprise Brun TP se chargera des travaux et un arrêté a été pris pour permettre les travaux. Monsieur BLANCHET se pose la question de la future réparation de cette rue et espère que les travaux ne seront pas trop contraignants dans le futur du fait de cette reprise actuelle.

Orange

Monsieur GALLAND informe les conseillers que la mairie est coupée d'internet depuis une semaine avec une mise en place d'un plan B pour garantir la bonne continuité du service public auquel Orange ne semble prêter guère une attention. En effet, il apparaît très difficile d'avoir un rendez-vous qui plus est avec le bon interlocuteur et le bon service.

Subventions

Monsieur GALLAND relate aux conseillers la bonne nouvelle financière, l'ensemble des projets présentés ont été retenu : Sainte Perpétue et les tilleuls de la Gare. Les subventions départementales permettront de réaliser les travaux projetés. Il tient à remercier le conseiller départemental, Pierre COMBES pour son soutien aux projets venterolais. Monsieur GALLAND rappelle que selon M. COMBES et Mme ROCHAS, cette subvention apportée aux tilleuls constituerait une première dans l'histoire des dotations cantonales pour du patrimoine non-bâti.

Ecole

Monsieur JANNOT prend la parole pour relater son vécu en tant qu'élu et parent d'élève à l'école de Venterol. Il s'en suit un moment d'échange et de réflexions enrichissants.

L'ordre du jour étant épousé, le conseil municipal prend fin à 21h.

Prochaine réunion du conseil municipal fin février – début mars

Liste des abréviations utilisées :

BP : budget primitif

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

PLU : Plan Local d'Urbanisme

Poste TC : Poste transformateur de courant

Réseau BT : Réseau basse-tension

SDED : Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme

SMBVL : Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez